



Informations rentrée

Bonne rentrée à tous...
... et bienvenue aux nouveaux élèves et parents.



Vacances scolaires année 2017/2018

Toussaint	vendredi 20 octobre après la classe - reprise le lundi 6 novembre
Noël	vendredi 22 décembre après la classe - reprise le lundi 8 janvier
Hiver	vendredi 9 février après la classe - reprise le lundi 26 février
Printemps	vendredi 6 avril après la classe - reprise le lundi 23 avril
Été	vendredi 6 juillet après la classe

Le règlement de l'école

Le règlement est consultable à l'école (affichage intérieur et extérieur) ou sur notre site : <http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/abbaye.passy/spip.php?article30>. Attention, celui-ci ne sera mis à jour qu'après notre 1^{er} conseil d'école, notamment concernant les nouveaux horaires scolaires.

Mesures de sécurité dans les écoles

Les mesures de sécurité adoptées à la rentrée précédente restent en vigueur, à savoir :

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
 - un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
 - l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;
 - durant l'année scolaire, l'école se doit de réaliser trois exercices de sécurité, dont un exercice "attentat intrusion".
- Une attention particulière sera portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves. Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants. Un guide complet des parents d'élèves est en ligne sur notre site d'école.



Notre livret d'accueil

Je vous invite vivement à consulter notre livret d'accueil numérique qui contient de nombreuses informations utiles sur la scolarité de votre enfant à l'école. Il se trouve sur la page d'accueil du site et a été mis à jour pour cette rentrée : <http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/abbaye.passy/IMG/didapages/presentation/index.html>

Assiduité et comportement des élèves

Nous sommes particulièrement vigilants à l'assiduité scolaire de vos enfants, pour le suivi de ses apprentissages, mais également par respect pour le travail de toute l'équipe pédagogique.

- Nous n'accordons aucune autorisation d'absence non prévue par le règlement intérieur et notamment pour vacances pendant le temps scolaire. M. l'Inspecteur de l'Éducation Nationale sera systématiquement saisi pour toute demande de votre part.
- L'assiduité est valable aussi bien à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire.
- Un certificat médical est requis pour toute dispense de sport. Un rhume ne dispense pas d'aller à la piscine.
- Toute absence doit être signalée par téléphone dès le matin (absence imprévue) ou par écrit dans le cahier de liaison (absence prévue). Les absences sont consignées dans un cahier d'appel. À partir de 4 demi-journées d'absences considérées par l'école comme injustifiées, une procédure d'aide et d'accompagnement est amorcée par l'école.
- En cas de problème de comportement, nous mettrons tout en œuvre avec vous pour aider votre enfant : ce travail ne pourra alors se faire sans votre participation et votre coopération.
- Si un signalement doit être opéré pour absentéisme ou autre raison importante, cela est toujours réalisé dans l'objectif d'aider l'enfant et sa famille. Nous ne sommes ni médecin, ni assistant social, ni policier pour mener quelque enquête ; notre devoir est de confier à des professionnels nos doutes ou inquiétudes concernant un enfant ou une famille afin que ces professionnels puissent faire la part des choses et déclencher éventuellement un processus d'accompagnement et de soutien.

Fonctionnement général de l'école

ENTRÉE DANS L'ÉCOLE

Pendant le temps scolaire l'entrée s'effectue côté rue du Lycée. Deux accès sont prévus, un dans l'aile élémentaire et un dans l'aile maternelle. Par mesure de sécurité tous les accès sont fermés à clé. Merci de sonner, un personnel viendra vous ouvrir. N'oubliez pas de l'informer de votre départ afin de pouvoir refermer derrière vous.

HORAIRES

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. L'accueil se fait 10 minutes avant les cours, à 8h20 et 13h20.

Pour les sorties d'école :

→ Si votre enfant est en classe maternelle, il est remis à un parent responsable ou adulte désigné à 11h30 ou 16h30 (si non inscrit à la garderie). Les enfants prenant le transport scolaire sont pris en charge par une ATSEM dès 16h30.

→ Si votre enfant est en classe élémentaire, la sortie s'effectue à 11h30 ou 16h30 (si non inscrit à la garderie). Les enfants empruntant le transport scolaire vont seuls prendre le bus.

LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Elles sont organisées sur la pause méridienne, à savoir de 11h30 à 12h pour les élèves de l'élémentaire et de 12h50 à 13h20 pour les élèves de la maternelle. Les enfants mangeant au restaurant scolaire seront remis ou repris auprès du personnel communal assurant ce temps. Cet horaire a été choisi afin de pouvoir mobiliser le plus d'élèves possible. Tous les élèves sont susceptibles d'y participer, soit pour un travail d'aide personnalisée soit pour des activités en lien avec notre projet d'école. Nous vous remercions de faire votre possible afin que votre enfant puisse en bénéficier.

Assurances

Je vous rappelle l'importance de souscrire une assurance responsabilité civile. De plus, pour toute participation à des activités sportives hors de l'école (ski, natation, gymnastique...), sorties scolaires..., une individuelle accident sera demandée. Merci de nous joindre une attestation (individuelle accident et responsabilité civile) au plus tôt. Si vous n'êtes pas sûr que votre assurance couvre tous les dommages vous pouvez souscrire une assurance à la MAE (formulaire remis à votre enfant), qui peut venir en complément de votre assurance personnelle.

Fiche de renseignements

La fiche de renseignements va vous être rendue par l'enseignant de votre enfant. Merci d'y apporter toutes les corrections nécessaires au stylo rouge (nouveaux téléphones, portables, adresse mail...). N'oubliez pas de la dater et de la signer. Votre signature atteste que les renseignements portés sur la fiche sont exacts, qu'ils ont été mis à jour et que vous avez pris connaissance du règlement intérieur de l'école. Certaines données feront l'objet d'une saisie informatique dans l'application « Onde » dans laquelle vous avez un droit de regard (loi informatique et liberté).

Fiche d'urgence (pour tous) et fiche des personnes autorisées à venir chercher un enfant (en maternelle)

L'enseignant de votre enfant va vous remettre en ce début d'année une fiche d'urgence vierge à compléter et pour les élèves de maternelle, une fiche des personnes autorisées à venir chercher votre enfant. Merci de les compléter avec le plus grand soin. Pour des problèmes médicaux nécessitant la prise de médicaments ou un protocole particulier, nous en informons très rapidement.

Site internet : <http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/abbaye.passy/>

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site internet de l'école. Il regroupe des informations utiles et les activités des classes et de l'école. Vous pouvez recevoir directement toutes les nouveautés parues grâce à un formulaire d'abonnement situé sur la page d'accueil.

Fournitures scolaires

La liste des fournitures scolaires a été affichée dès le mois de juillet sur le panneau extérieur de l'école. Elle est également disponible sur le site de l'école. Merci de suivre les consignes données sur celle-ci et notamment de veiller au renouvellement de ce matériel tout au long de l'année ainsi que de marquer tout le matériel (stylos, feutres, règles, crayons, ciseaux...) au nom de l'enfant.

Affaires personnelles des élèves

Merci de marquer le nom de votre enfant sur tout vêtement qu'il serait susceptible de quitter (chaussons, pulls, gants, bonnets, vestes, gilets...). Les enfants n'apporteront à l'école aucun objet étranger au besoin de l'enseignement et notamment ceux susceptibles d'occasionner des blessures (broches, pin's, objets coupants ou piquants...), ni objet de valeur. Sont également interdits : baladeurs, téléphones portables, jeux vidéo ainsi que des jeux symbolisant la violence. Les cerceaux, cordes à sauter, billes de petites tailles, petites voitures... sont autorisés si la famille le permet. L'école ne saurait être tenue pour responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des affaires personnelles.

Signature des parents,

Le directeur, M. Christophe GILGER